



Procès-Verbal

Commission Régionale Féminines

Réunion du Lundi 18 mars 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Abtisse HARIZA, Annick JOUVE et M. Anthony ARCHIMBAUD

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES CLUBS

La Commission rappelle aux clubs de R1 F et R2 F qu'ils doivent se conformer aux obligations fixées à l'article 4 du règlement des championnats régionaux Seniors Féminins.

Ils doivent notamment disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

Conformément aux dispositions réglementaires, un état des lieux du respect de ces obligations a été notifié aux clubs de R1F à la fin de décembre 2018. Le constat définitif pour les clubs de R1F sera arrêté le 30 avril 2019 et ceux qui ne répondent pas aux critères exigés ne pourront postuler à participer à la Phase d'Accession en National (P.A.N.).

COUPE LAuRAFoot FEMININE

Huitièmes de finale :

Les 2 matchs restant comptant pour les huitièmes de finale se disputeront durant le week-end pascal. La Commission les programme pour le dimanche 21 avril 2019 à 15h00 à savoir :

- * A.S. Saint Etienne (2) / O. Valence
- * F.C. Mirefleurs / Pontcharra Saint Loup

Sont déjà qualifiées pour les quarts de finale, les équipes de :

- * Clermont Foot 63
- * F.C. Cheran
- * A.S. Saint Romain La Sanne
- * Caluire Foot Filles 1968
- * Grenoble Foot 38 (2)
- * Olympique Lyonnais (2)

Quarts de finale :

La Commission retient la date du mercredi 1^{er} mai 2019 pour les quarts de finale. Le tirage au sort des quarts et demi-finales sera effectué le même jour et en même temps que les quarts de finale de la Coupe LAuRAFoot masculine.

Compte tenu que la 1^{ère} journée de la phase d'accèsion Nationale est fixée au dimanche 12 mai 2019, les demi-finales de la Coupe se joueront le dimanche 05 mai 2019.

CHAMPIONNAT R2 F : 2^{ème} phase

Suite au forfait général du CS NIVOLAS VERMELLE, 23 clubs seulement sur les 24 initialement prévus participent à la 2^{ème} phase du championnat R2 F. Cette modification a contraint la Commission a arrêté l'organigramme ci-après :

- * 2 poules d'Accession regroupant 12 équipes (les 3 premières de chaque poule en 1^{ère} phase).
- * 2 poules Promotion comprenant les 11 équipes restantes, soit une poule de 6 et une poule de 5.

Eu égard à cette disposition, il est précisé :

- * Les deux relégations réglementaires obligatoires à la fin de la 2^{ème} phase en Promotion seraient le CS Nivolas Vermelle et le dernier de la poule à 6 équipes.
- * Compte tenu qu'actuellement 10 districts seraient éligibles pour l'organisation d'un championnat départemental ou interdépartemental senior féminin de football à 11 comportant un minimum de 6 équipes terminant la compétition, les équipes finissant en Promotion R2 F à la 5^{ème} place de leur poule dans ce cas de figure joueraient leur maintien en participant à l'épreuve des Interdistricts.

REUNION COMMISSIONS SPORTIVES FEMININES REGIONALE ET DEPARTEMENTALES

Suite à la décision prise lors de la réunion du samedi 24 novembre 2018, la Commission régionale sportive féminine rappelle que la date du samedi 30 mars 2019 a été retenue pour l'organisation d'une réunion commune avec les Membres des Commissions Départementales Féminines.

Cette réunion de concertation se tiendra le samedi 30 mars 2019 au siège du District de la LOIRE de Football, 2 Rue de l'Artisanat à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270), à partir de 09h45.

F.M.I.

Il est rappelé aux Clubs participant au championnat Régional U15 F que la F.M.I. doit être utilisée pour toutes les rencontres de cette compétition.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

*** Championnat U18 F :**

Poule A :

Le Puy Football 43 Auvergne : le match n° 24712.1 : Le Puy Football 43 Auvergne / Cébazat-Sports du 17 mars 2019 se disputera le dimanche 24 mars 2019 à 15h00 au stade du Père Fayard.

Poule C :

O. Valence : le match n° 23294.2 : F.C. Lyon Football / O.Valence du 24/03/2019 se disputera le samedi 13 avril 2019 à 17h00 au stade du Clos Layat 3 à Lyon 08.

Grenoble Foot 38 : le match n° 23279.2 : Grenoble Foot 38 / A.S SAINT ROMAIN LA SANNE du 09 mars 2019 se disputera le dimanche 24 mars 2019 à 13h00 au stade du Stijovic N°2 de Grenoble.

QUESTIONS DIVERSES

* **Championnat U18 F**

En raison de l'organisation de la journée LAuRAFoot d'Elles le 23 mars 2019, la journée de championnat U18 F prévue à cette date est reportée au 14 avril 2019.

Il est demandé aux clubs de prendre acte de cette modification au calendrier initial.

FORFAITS

* **U 15 F** :

Match n° 25312.1 du 09/03/2019 : C.S. BESSAY

La Commission enregistre le forfait du C.S. Bessay et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Velay Sud) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

AMENDES

* **Forfait : Amende de 200 euros**

Match n° 25312.1 – U 15 F (du 09/3/2019) : C.S. BESSAY

* **Absence de feuille de match ou envoyée après le dimanche 20h00 : Amende de 25 Euros**

Match n° 24739.1 – Féminines U 18 Ouest – Poule B - (du 16/03/2019) : U.S. Saint Georges les Ancizes.

Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Président des Compétitions

Les Responsables du football féminin